

maître de l'ouvrage : Commune de Landivisiau			1104 - ELD																			
Construction du groupe scolaire de Landivisiau			PC 16-1																			
attestation thermique			date : 28/09/2012																			
			maîtrise d'œuvre :																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">modifications</th> <th style="width: 20%;">dates</th> <th style="width: 20%;">indices</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>			modifications	dates	indices																atelier d'architecture " méta_ Vincent ANDRIEU & Gildas MOREL 14 bd Jean Mermoz 35200 RENNES T : 02 99 31 63 95 F : 02 99 30 84 88 meta.archi.35@gmail.com	
			modifications	dates	indices																	
économiste		AEI BRETAGNE																				
bet fluides		Thalem Ingénierie																				
bet structures		BSO																				
bet acoustique		CABINET HERNOT																				

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
 VILLE DE LANDIVISIAU
AVIS FAVORABLE
 Pour Permis de Construire
 Sous réserves indiquées dans l'arrêté

PC0291051200062



Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m² et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.



Ministère de l'Écologie, du Développement Durable,
des Transports et du Logement

www.developpement-durable.gouv.fr

RESSOURCES, PARTICIPATION, BUDGÉTAIRE ET LOGEMENT
ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT Développement durable
Préparation des esquisses Infrastructures, Transport et Logement

**Présent
pour
l'avenir**

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m² et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Je soussigné : Mr TIGREAT

représentant de la société commune de Landivisiau

situé à :

Adresse	19 rue Georges Clemenceau		
Code postal		Localité	

Agissant en qualité de maître d'ouvrage de l'opération de construction suivante :

Ecole de Landivisiau

Située à :

Adresse	boulevard de la république		
Code postal	29400	Localité	Landivisiau

Référence(s) cadastrale(s) : BT 152

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

DISPOSITION 1 : ETUDE DE FAISABILITE POUR LES BATIMENTS DE PLUS DE 1000 M²

Après lecture des conclusions de l'étude de faisabilité, le maître d'ouvrage a réalisé les choix d'approvisionnement en énergie suivant :

(Écrire ci-dessous, les conclusions de l'étude de faisabilité et la justification des choix d'approvisionnement, conformément à l'article R. 111-22-1 du code de la construction et de l'habitation)

La solution de base, chauffage par chaudière gaz à condensation est la solution la plus pertinente pour le projet.

En particulier, pour le système pressenti après réalisation de l'étude de faisabilité, on précise les éléments suivants, issus de l'étude de faisabilité et conformément à l'article 3 de l'arrêté du 18 décembre 2007 :

Valeur de la consommation d'énergie du bâtiment, compte tenu des systèmes pressentis pour les usages de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de refroidissement, d'éclairage et d'auxiliaires, déduction faite de la production locale d'électricité à demeure, en kWh d'énergie primaire par m ² et par an :	107.90
Coût annuel d'exploitation du bâtiment, compte tenu des systèmes pressentis pour les usages de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de refroidissement, d'éclairage et d'auxiliaires, déduction faite de la production locale d'électricité à demeure, en euros :	17500.00

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface hors œuvre nette au sens de la RT (SHON _{RT}) en m ²	2476.65
Valeur de la surface habitable (Shab) en m ² (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	73.10	Bbio _{max} :	82.50
Bbio < Bbio _{max} :			OUI

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser)	NON

Le : 27/09/2012

Signature :

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m² et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Recours, juridique, habitat et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Secrétariat général
Délégation à l'action foncière et immobilière
92055 La Défense cedex
Tél. : 01 40 81 78 18
Fax : 01 40 81 78 29

www.developpement-durable.gouv.fr